



Le conseil général me refuse un CUI (contrat aidée)

Par **paupiette81**, le 10/07/2013 à 12:15

Bonjour, j'ai passé un Entretien d'embauche de vie scolaire dans un département voisin du mien. Après une réponse favorable de la part du service pour m'employer à la rentrée prochaine, J'appelle mon conseil général de mon département pour savoir si mon CUI sera bien pris en charge REFUS Total car 1 : j'irais travailler dans un département que celui de mon domicile et 2 : je suis au RSA Socle donc il ont peu de subvention pour ce public là. Si j'avais été au chômage avec des indemnités journalière payée par Pole emploi il n'y aurait eu aucun problème de transfert de dossier car pole emploi on beaucoup plus de moyen et signe plus facilement les dossiers. Donc que faire ? c'est un contrat de 2 ans avec formation
merci

Par **alterego**, le 10/07/2013 à 13:09

Bonjour,
Les CUI sont financés par les Conseils Généraux.
La décision est prise par le Président du Conseil Général lorsque cette aide concerne un bénéficiaire du RSA financé par le département.
Il n'y a donc rien de choquant à ce que ça ne profite pas à un employeur et un salarié d'un autre département.
Cordialement

Par **paupiette81**, le 10/07/2013 à 13:41

on m'a renvoyer vers le pole emploi de l'autre département pour que eux me prenne en charge ; je connais déjà leur réponse étant au RSA Socle je dépend du conseil général de mon

département .DONc c'est le serpent qui se mord la queue. je pense que je vais écrire au président du conseil général

Par **alterego**, le **10/07/2013** à **19:03**

Si l'on veut, disons plutôt que c'est "la loi" et qu'elle ne vous est pas favorable.